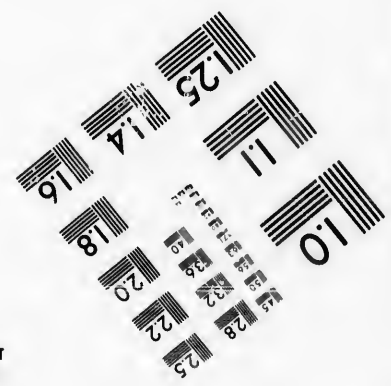
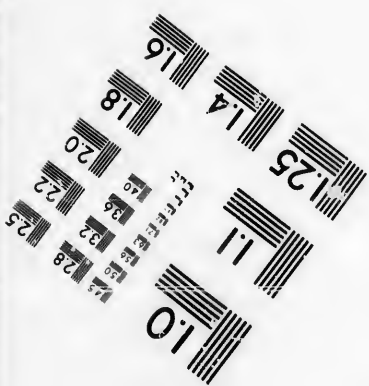
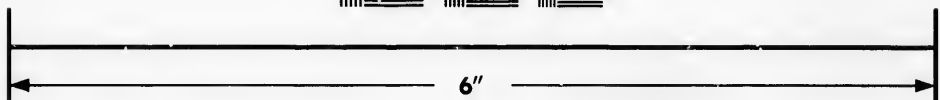
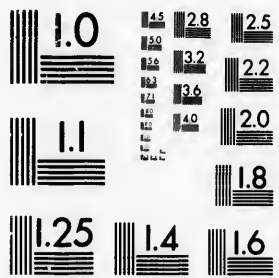


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

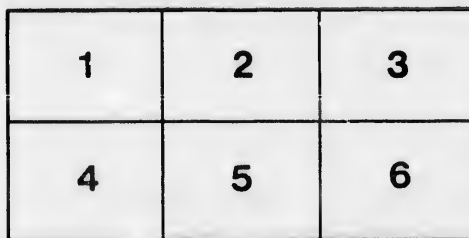
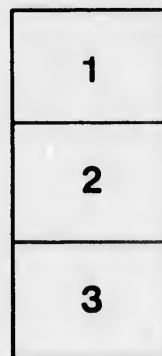
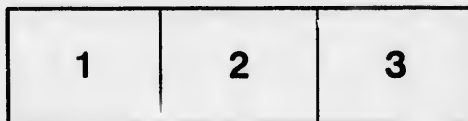
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

6 Dec 1868

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL

PUBLIANT LES

LETTRES APOSTOLIQUES CONCERNANT LE FUTUR CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

IGNACE BOURGET

**Par la Grace de Dieu et du Siège Apostolique Evêque
de Montreal, Assistant au Trône Pontifical.**

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les
Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

§ I.—PRÉLUDE.

Nous vous adressons aujourd'hui, N. T. C. F., la Bulle par laquelle N. S. P. le Pape convoque à Rome tous les Evêques du monde, pour y tenir un Concile Général, dont l'ouverture est fixée au huitième jour de Décembre de l'année prochaine, 1869. Voilà plus de trois cents ans que l'univers n'a pas entendu une telle nouvelle et n'a pas joui de ce grand spectacle qu'il nous est donné de voir de nos yeux, puisque ce fut en 1564 que se fit la clôture du saint Concile de Trente, par Pie IV, d'éternelle mémoire. Or, voilà que la divine Providence, dans ses impénétrables desseins, donne à son Eglise, pour la consoler dans ses douleurs et la gouverner dans ses dangers, un autre Pontife, portant le même nom, notre immortel Pie IX, et lui inspire la pensée de convoquer un Concile Général, pour apporter remède aux maux qui affligent le genre humain. *Beati oculi qui vident quæ vos videtis.* Luc, 10, 23.

Chose étonnante ! C'est que cette convocation a lieu pendant que d'épouvantables bruits de guerre se font entendre

de toutes parts; que les grandes nations se préparent, par des armements formidables, à en venir aux mains; que les peuples en fureur mettent en pièces et foulent aux pieds les couronnes et les sceptres de leurs anciens rois; que les sociétés humaines, gangrenées par le rationalisme et autres principes destructeurs, s'ébranlent jusque dans leurs fondements; que l'on ne voit à l'horizon que de sombres nuages qui annoncent quelque terrible ouragan. C'est alors que se fait entendre ce coup de foudre et que retentit, d'un bout du monde à l'autre, ce bruyant tonnerre, qui va dissiper ces noirs et épais brouillards de l'erreur et faire briller la vérité dans tout son éclat. Evidemment, il y a là quelque chose de surhumain, qui porte à croire que c'est Dieu lui-même qui prépare à son Eglise un secours tout providentiel, en donnant à son Pontife une telle inspiration.

Sous de telles circonstances, la convocation du futur Concile ne manquera pas de vous paraître, comme à tous les esprits sérieux, un événement extraordinaire, ménagé par la divine bonté, pour faire triompher notre sainte Religion, et remplir le monde de grâces et de bénédictions. Mais pour participer à ces grâces et à ces bénédictions, nous devons, N. T. C. F., nous y préparer soigneusement et longtemps d'avance. Or, pour cela, il nous faut entrer dans les sentiments que N. S. P. le Pape cherche à nous inspirer, dans l'admirable Bulle que nous avons reçue de lui. Nous devons en conséquence tâcher de la bien comprendre pour la mettre en pratique. C'était sans doute pour préparer tous les enfants de l'Eglise à cette grande solennité que le Père commun leur fait signifier ce vénérable document si longtemps d'avance.

Vous pouvez donc, N. T. C. F., puisqu'il en est ainsi, attendre du zèle de vos pasteurs des instructions détaillées et suivies sur ce grand sujet, d'autant plus que c'est la première fois, depuis trois cents ans, que la chose se présente. Nous leur en donnons aujourd'hui l'exemple, en élevant la voix; mais ce n'est que pour ébaucher ce vaste sujet, et encore sera-ce bien imparfaitement. Nous y reviendrons toutefois, lorsque Nous nous serons inspiré à la source des lumières, au tombeau même des saints Apôtres, et qu'il Nous aura été donné de contempler les premières splendeurs de cette démonstration religieuse, si nouvelle pour nous tous.

Ce que Nous avons à vous dire, pour le moment, se réduit donc à quelques observations sur les six questions suivantes auxquelles nous répondrons, en citant mot à mot les passages de la Bulle qui s'y rattachent: 1o. Ce que c'est qu'une Bulle Pontificale; 2o. Ce que c'est qu'un Concile OEcuménique; 3o. Quelles sont les raisons de convoquer un Concile OEcuménique; 4o. De quelle autorité est investi un Concile OEcuméni-

que; 5o. Par qui peut être convoqué un Concile Œcuménique; 6o. enfin, ce qu'ont à faire les fidèles pour profiter d'un Concile Œcuménique.

§ II.—PREMIERE QUESTION.

CE QUE C'EST QU'UNE BULLE PONTIFICALE.

Une Bulle Pontificale est une Lettre que le Souverain Pontife écrit, sous l'inspiration du Saint-Esprit, pour donner à l'Eglise, du haut de la Chaire Apostolique, avec une autorité infaillible, quelque instruction concernant la foi ou le règlement des mœurs.

Une Bulle s'appelle aussi *Lettre Apostolique*, parce que le Pape, qui est assis sur le siège qu'a occupé le Prince des Apôtres, y parle au nom du Bienheureux Pierre *qui y vit et y préside, dans son propre siège et donne la vérité à ceux qui la cherchent. Qui in propria sede vivit et præsidet, et præstat quærentibus veritatem* (S. Petri Chrysol. Epist. ad Eutyech.).

Lorsque le Pape a fait entendre sa Voix Pastorale à toute l'Eglise, en lui adressant une Bulle pour définir quelque vérité, toute question, ou controverse, pour les pasteurs comme pour les simples fidèles, est terminée. *Roma locuta est; causa finita est* (S. Aug.), parcequ'il est, tout aussi bien que St. Pierre, dont il est le successeur, la *pièce et la base de l'Eglise Catholique, et le fondement de la vraie foi. «Petra et crepido Catholicæ Ecclesiæ, et rectæ fidei fundamentum»* (Conc. Cal.).

La voix qui se fait entendre, dans une Bulle Pontificale, est donc celle de Pierre, pour qui Notre Seigneur a prié, afin que sa foi ne puisse jamais faillir, et que la religion chrétienne repose toujours sur un fondement inébranlable. *In qua est integra et vera christianæ religionis perfecta soliditas.* (Formul. Hormisd. Orientalibus). C'est donc de tout cœur que les pasteurs, comme les fidèles, s'attachent à une Bulle Pontificale, comme à une règle de foi et de discipline universelle. *Toto corde ad hæremus omnibus, et singulis apostolicis constitutionibus dogmaticis, uti et illis quæ universalem ecclesiæ disciplinam respiciunt* (I. Decretum I. Con. Prov. Québ.).

Ces principes, qui sont incontestables, vous suffiront, N.T.C.F., pour vous pénétrer d'une profonde vénération pour la Bulle qui vous annonce la grande et joyeuse nouvelle que nous aurons bientôt un Concile Général qui, en condamnant les monstrueuses erreurs, répandues dans le monde entier, fera briller les célestes vérités de tout leur éclat. Mais en donnant une attention religieuse au passage suivant de cette

Lettre Apostolique, vous pourrez encore mieux apprécier le bonheur qu'il y a pour les enfants de l'Eglise de recevoir un si précieux document de leur Père commun.

Vous allez, N. T. C. F. en entendant cette voix majestueuse et pleine d'onction du Père de toute l'Eglise, laisser vos cœurs s'ouvrir aux grandes vérités qu'elle nous expose, pour entrer en matière. Car, d'un ton aussi simple que sublime, et dans un langage également noble et familier, le Souverain Pontife nous représente le Fils du Dieu vivant qui descend du Ciel, pour sauver le genre humain, et qui, pour accomplir ce mystère d'amour, s'incarne dans le sein de l'Immaculée Vierge Marie, se rend ainsi visible aux hommes, pour leur révéler les vérités, qu'il avait apportées du ciel, souffrir la mort la plus cruelle, pour être une hostie d'agréable odeur, sort vivant du tombeau et remonte au ciel glorieusement. Mais avant d'aller s'asseoir à la droite de son Père, il établit son Eglise, qu'il avait aimée jusqu'à lui donner son sang divin, sur des fondements inébranlables en promettant d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles, et en chargeant Pierre et ses successeurs de la gouverner avec une autorité souveraine et infaillible.

Telles sont, en résumé, les vérités contenues dans cette Bulle admirable, qui est un chef-d'œuvre de science sacrée, de doctrine pure et d'enseignement des vrais principes sur lesquels reposent la religion et la société civile elle-même. Avec ce court résumé, vous aurez la clef de ce merveilleux et somptueux édifice.

* PIE ÉVÊQUE

* SERVITEUR DES SERVITEURS.

* *Pour la perpétuelle mémoire de la chose.*

* Dans l'excès de l'amour dont il nous a aimés et pour délivrer, dans la plénitude des temps, tout le genre humain du joug du péché, de la captivité du démon, et des ténèbres des erreurs dont le poids, par la faute de son premier père, l'opprimait si misérablement et depuis si longtemps, le Fils unique du Père Eternel, descendant du Siège Céleste sans sortir de la gloire du Père et ayant pris de l'immaculée et très-sainte Vierge Marie la nature mortelle, a révélé une doctrine et une règle de vie apportées du Ciel, il l'a rendue incontestable par des œuvres merveilleuses sans nombre et il s'est livré lui-même pour nous, s'offrant volontairement en victime d'agréable odeur à Dieu. Mais la mort vaincue, avant de monter triomphant dans le Ciel, à la droite du Père, il envoya ses Apôtres dans tout l'univers prêcher l'Évangile à toute créatu-

re, et il leur donna le pouvoir de régir l'Eglise achetée et fondée par son sang et constituée par lui, *qui est la colonne et le soutien inébranlable de la vérité* qui, enrichie des trésors célestes, montre à tous les peuples le chemin assuré du salut et la lumière de la vraie doctrine, *voguant comme un navire, sur la haute mer de ce siècle, afin de garder sains et saufs tous ceux qu'elle reçoit pendant que le monde périt* (Saint Maxime), et pour que le gouvernement de cette même Eglise agisse toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévérât toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que lui-même serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles ; et il a choisi, entre tous, le seul Pierre, le constituant prince des Apôtres, son vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Eglise, afin que dans cette élévation de rang et d'honneur et par la plénitude de l'autorité, de la puissance et de la juridiction souveraines, il pût paître les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Eglise, être le *gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié, et dont la sentence demeurera dans toute sa force, même dans le ciel* (Saint Léon). Et parce que l'unité et l'intégrité de l'Eglise et son gouvernement institué par le Christ lui-même, doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre sur toute l'Eglise, sa juridiction, sa primauté persévèrent et demeurent en vigueur absolument et dans toute leur plénitude, dans la personne des Pontifes Romains, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire.

« C'est pourquoi usant avec sollicitude de la puissance de paître tout le troupeau du Seigneur dont le Christ lui-même leur a divinement confié la charge, dans la personne du Bienheureux Pierre, les Pontifes romains n'ont jamais cessé de s'imposer les plus grands travaux, de prendre toutes les mesures possibles pour que, du lever du soleil à son couchant, les peuples, les races, les nations puissent tous connaître la doctrine évangélique, et, marchant dans les voies de la vérité et de la justice, atteindre la vie éternelle. Tout le monde sait avec quel zèle et quels soins incessants les mêmes Pontifes romains ont veillé à maintenir hors de toute atteinte le dépôt de la foi, la discipline du clergé, la sainteté et la science dans l'enseignement qui lui est donné, la sainteté et la dignité du mariage ; à développer chaque jour de plus en plus l'éducation chrétienne de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, à accroître au sein des peuples la religion, la piété, l'honnêteté des mœurs, et à contribuer par tous les moyens à assurer la tranquillité, l'ordre et la prospérité de la société civile elle-même. »

Enfin, N. T. C. F. on reconnaît la Bulle Pontificale qui fixe notre attention eu ce moment, à certaines marques qui la distinguent de tout autre Rescrit Apostolique. Le Souverain Pontife y apparait à la tête du sacré Collège, qui l'assiste de ses sages conseils, pour le bon gouvernement de l'Eglise. Il signe, de sa propre main, cette Lettre Apostolique, en prenant le titre auguste d'Evêque de toute l'Eglise catholique dont il est le Pasteur universel et sur laquelle il exerce une juridiction sans bornes et des pouvoirs sans limites. † *Ego Pius Catholicæ Ecclesiæ Episcopus*. Cette Bulle est souscrite par chaque Cardinal, présent à Rome, qui, ainsi que le Pape, fait une croix avant de signer son nom avec tous ses titres. Enfin cette Bulle, comme les autres Bulles, est scellée d'un sceau particulier, qui est en plomb, représentant une grande croix avec les noms des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul et celui du Pape régnant: *Sctus Petrus, Sctus Paulus, Pius P. P. IX*, et avec une légende qui indique un grand besoin qui presse le chef suprême de l'Eglise de recourir au Seigneur, qui est son Refuge. † *Domine Refugium factus... es... mihi*.

Vous comprenez, N. T. C. F., que cette pompe extérieure, cette solennité donnée à la Bulle Pontificale, lui concilie la considération publique et en fait connaître l'importance. Concluons en qu'il nous faut recevoir avec un profond respect celle qui convoque le Concile œcuménique qui doit se célébrer prochainement, en écouter la lecture avec une religieuse attention, et nous y conformer de tout notre cœur, en mettant en pratique les instructions qui nous y sont données.

§ III.—SECONDE QUESTION.

QU'EST-CE QU'UN CONCILE GÉNÉRAL OU ŒCUMÉNIQUE.

Avant de répondre à cette question, Nous devons observer N. T. C. F., pour plus grande précision, qu'un Concile Provincial est la réunion des Evêques d'une province, sous leur Archevêque ou Métropolitain, et qu'un Concile national est celle des Evêques de toute une nation sous un Primat; mais un Concile général ou œcuménique est la réunion de tous les Evêques du monde sous le Pontife Romain. Les Evêques de ce Concile sont le corps; le Pape en est la tête. Ce corps étant vivant, et ne pouvant mourir, il n'est jamais arrivé et il n'arrivera jamais que la majorité des Evêques soit séparée du Pape, dans les décrets qui concernent la foi et les mœurs, et tout ce qui intéresse le bien général de l'Eglise.

Le Pape est supérieur au Concile, puisqu'il en est le chef. C'est en cette qualité qu'il le convoque et qu'il le gouverne en lui donnant le mouvement et la vie. En conséquence, tous les décrets du Concile sont soumis à l'approbation du Saint Père, sans laquelle ils n'auraient aucune autorité et n'imposeraient aucune obligation. Chaque Evêque est jugé ; mais son jugement n'est infaillible que lorsqu'il est uni à celui de la majorité des autres Evêques, au lieu que le jugement du Pape, quand il parle à toute l'Eglise, pour lui enseigner les vérités révélées de Dieu, est infaillible par lui-même. Il n'en est pas moins vrai cependant qu'il ne soit très important, pour le plus grand bien de l'Eglise, de convoquer le concile général. C'est ce que reconnaît hautement Notre Saint-Père le Pape, dans les paroles de la Bulle, qui suivent :

« Lorsqu'ils (les Souverains Pontifes) l'ont jugé opportun et surtout dans les temps de grandes perturbations, quand notre très sainte religion et la société civile sont en proie aux calamités, les mêmes Pontifes n'ont pas négligé de convoquer les Conciles généraux afin qu'avec les Evêques de tout le monde catholique que *l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu*, réunissant les avis et rassemblant les forces, ils réglassent avec prudence et sagesse tout qui pouvait contribuer surtout à définir les dogmes de la foi, à détruire les erreurs qui se répandent partout, à défendre, éclairer et développer la doctrine catholique, à protéger et à rétablir la discipline ecclésiastique et à corriger les mœurs corrompues des peuples »

Les Evêques ainsi convoqués en Concile œcuménique forment le corps enseignant de l'Eglise. C'est à eux que s'adressent directement ces paroles du divin Maître : *Allez, enseignez toutes les nations.... Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles* (Math. 28, 20). En vertu de cette promesse solennelle, l'infaillibilité est confiée au corps des Evêques unis à leur chef. Oui, il est infaillible que l'étaient les Apôtres, réunis à leur chef et y tenir, sous la présidence du Bienheureux Pierre. Les Apôtres, une assemblée qui pouvait être considérée comme le premier des Conciles. Comme eux et avec la même autorité infaillible, ils déclarent qu'il a plu au Saint-Esprit et à eux, de définir les vérités de foi et de décréter les règles des mœurs qu'ont à suivre les enfants de l'Eglise. Ils prononcent anathème et malédiction à quiconque refusera de se soumettre à leurs décrets, et Dieu ratifie, dans le ciel, cette terrible malédiction lancée contre les esprits rebelles et opiniâtres. Il ne

font pas s'en étonner puisque, réunis en Concile, ils peuvent dire et disent en effet à Dieu qui les a appelés dans ce sanctuaire vénérable : *O Esprit saint, nous sommes ici spécialement assemblés en votre nom ; enseignez-nous ce que nous devons faire ; inspirez-nous les jugements que nous devons porter, pour que nous soyons les héros intrépides de la vérité, et que nous puissions annoncer votre parole en toute confiance* (Pontifical Romain).

Vous comprenez sans peine, N. T. C. F., que les Evêques ainsi réunis en Concile donnent au monde chrétien un spectacle ravissant dans ce grand centre de l'unité catholique, et sous l'inspiration de l'Esprit Saint, ils ne forment tous qu'un cœur et qu'une âme. En y arrivant de toutes les parties du monde, ils se saluent et s'embrassent comme des frères ; et déjà ils se connaissent, parce qu'ils n'ont qu'une même foi, la foi catholique qui embrasse tous les temps et tous les lieux. Ils regardent le Souverain Pontife, qui les a appelés, des yeux de la foi qui les anime ; et ils le vénèrent comme le Vicaire de Jésus Christ ; ils l'écoutent comme leur Maître ; ils l'aiment comme leur Père. Ils n'ont qu'un même désir, celui de faire triompher la sainte Eglise en détruisant toutes les erreurs qui combattent la vérité, et tous les vices qui obscurcissent la pureté de sa morale. En un mot, dans cette grande et religieuse assemblée, tout frappe, tout étonne, tout élève les sens.

§ IV — TROISIÈME QUESTION.

POUR QUELLES RAISONS LE CONCILE GÉNÉRAL EST CÉLÉBRÉ.

C'est, N. T. C. F., lorsqu'il s'élève, dans la sainte Eglise, quelque furieuse tempête, de violentes persécutions, des erreurs pernicieuses, de grands scandales d'où s'ensuivrait la perte d'un grand nombre d'âmes. Tels sont les motifs qui ont porté le Pontife Romain à convoquer le prochain Concile œcuménique. Il les expose lui-même en termes fort énergiques dans cette partie de la Bulle que Nous reproduisons ici mot à mot :

« Or, dit-il, depuis longtemps tout le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Eglise, et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même ; l'Eglise catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable et la suprême autorité de ce siège apostolique sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de

Dieu et des hommes ; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés ; les Pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques sont tourmentés de toutes manières ; on supprime les communautés religieuses ; des livres impies de toute espèce, et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts ; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes ; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé et ce qui est encore pire, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes, qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et de tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que, non seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont d'une manière déplorable dans le trouble et la confusion.

« Dans un tel concours de calamités dont le poids accable notre cœur, le suprême ministère pastoral, à Nous confié divinement, nous impose le devoir de mettre en action de plus en plus toutes nos forces pour réparer les ruines de l'Eglise, pour procurer le salut de tout le troupeau du Seigneur, pour arrêter les efforts, pour repousser la furie dévastatrice de ceux qui réunissent toutes leurs forces pour détruire jusque dans ses fondements l'Eglise elle-même, si jamais cela pouvait se faire, et la société civile. Pour Nous, par le secours de Dieu, dès le début même de Notre souverain pontificat, comme Nous y obligeait Notre charge si pesante, Nous n'avons jamais cessé, par Nos allocutions consistoriales et Nos lettres apostoliques multipliées, d'élever notre voix, de défendre constamment, de toutes Nos forces, la cause de Dieu et de sa Sainte Eglise à Nous confiée par le Christ Notre Seigneur, de combattre pour le maintien des droits de ce Siège Apostolique, de la justice et de la vérité, de signaler les pièges tendus par les hommes ennemis, de condamner les erreurs et les fausses doctrines, de proscrire les sectes de l'impiété, de veiller avec le plus grand soin et de pourvoir par toutes les mesures possibles au salut de tout le troupeau du Seigneur.

« Maintenant, suivant les traces glorieuses de Nos prédécesseurs, Nous avons jugé opportun, pour toutes les raisons que Nous venons d'exposer, de réunir en Concile Général, comme Nous le désirions depuis longtemps, tous Nos Vénérables Frères les Evêques de tout l'univers catholique, qui ont été appelés à entrer en partage de Notre sollicitude. Enflammés

« D'un ardent amour pour l'Eglise Catholique, remplis pour ce Siège Apostolique d'une piété et d'un dévouement connus de tous, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, illustres par leur sagesse, leur doctrine et leur science, et déplorant, avec Nous le triste état de la religion et de la société civile, ces Vénérables Frères désirent par dessus tout délibérer et pouvoir se consulter avec Nous, pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces. »

Telles sont, N. T. C. F., les puissantes raisons qui portent N. S. P. le Pape à appeler auprès de lui tous les Evêques du monde. Comme vous le voyez, toutes ces raisons ont pour unique but la conservation de la foi, le maintien des bonnes mœurs, le salut du monde entier. Quel n'est donc pas votre bonheur de vivre dans le sein de la véritable religion, où s'exerce une si grande sollicitude et où l'on adopte des moyens si extraordinaires pour votre bonheur éternel. Quels puissants motifs pour nous tous de nous attacher de cœur et d'âme à une religion qui nous aime d'un amour si tendre et si fort !

§ V.—QUATRIÈME QUESTION.

DE QUELLE AUTORITÉ EST INVESTI LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

Les Evêques, en tout temps, mais surtout lorsqu'ils sont réunis en Concile Général, usent de l'autorité qu'ils tiennent de Notre-Seigneur pour la conservation du dépôt sacré de la foi et le bon règlement de la vie des chrétiens. *Enseignez, leur dit ce divin Fondateur de la Religion, comme aux Apôtres, enseignez toutes les nations..... leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé.* Math., 28, 19, 20. Chargés par le Seigneur du soin de gouverner l'Eglise (*posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei*, Ac., 20, 38), ils recherchent les erreurs et les condamnent ; ils font des lois qui dirigent les âmes dans les voies du salut et imposent des peines à ceux qui les violent. *Ecclesie jus compelit violatores legum suarum pœnis temporibus coercendi.* (Enc., 6 déc. 1864.) Ces lois obligent tous les chrétiens, même ceux qui sont à la tête des gouvernements civils. *Omnis anima potestatis sublimioribus subdita sit.* Rom., 13, 1. Car la puissance de l'Eglise, étant celle de Dieu même, il est nécessaire de reconnaître quelle est cette puissance supérieure à laquelle, selon l'Apôtre, toutes les autres puissances doivent être soumises. Voici là-dessus les principes que chacun doit bien connaître, pour se mieux pénétrer de l'autorité du Concile Œcumenique. C'est N. S. P. le Pape lui-même qui nous les pro-

pose, dans son célèbre *Syllabus*, qui a été publié dans le monde entier, au son de la trompette apostolique.

« L'Eglise (qui est incontestablement représentée dans le Concile Œcuménique, qui est lui-même l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui enseigne), est une société véritable et parfaite entièrement libre et qui jouit de ses droits propres et inébranlables, qui lui ont été donnés par son divin Fondateur, et la puissance civile n'a aucun droit de définir quels sont les droits et les limites de l'Eglise dans lesquelles elle peut exercer les mêmes droits.» Prop. 19.

« La puissance ecclésiastique peut exercer son autorité sans la permission et le consentement du gouvernement civil.» Prop. 20.

« L'Eglise a le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion de l'Eglise catholique est uniquement la vraie religion.» Prop. 21.

« Les Pontifes Romains et les Conciles Œcuméniques ne sont jamais sortis des bornes de leur puissance; ils n'ont jamais usurpé les droits des princes, et ils n'ont jamais erré en définissant les dogmes de la foi et les règles des mœurs.» Prop. 22.

« L'Eglise a le pouvoir d'user de force, et elle a un pouvoir indirect sur le temporel.» Prop. 24.

« La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un prince indépendant qui agit librement dans l'Eglise universelle, n'est pas une doctrine qui a prévalu seulement dans le moyen âge,» Prop. 34, puisqu'elle a été enseignée dans tous les temps.

« La doctrine de l'Eglise catholique n'est point opposée au bien et aux avantages de la société humaine.» Prop. 44. Loin de là elle en est le plus ferme appui.

« Dans le conflit des lois ecclésiastiques et civiles, le droit civil ne prévaut pas sur le droit ecclésiastique.» Prop. 42.

« La puissance civile ne peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et le gouvernement spirituel. Ainsi, elle ne peut juger des instructions que font les pasteurs de l'Eglise pour la direction des consciences, comme ils y sont tenus par le devoir de leur charge, comme elle ne peut non plus rien régler concernant l'administration des divers sacrements et les dispositions nécessaires pour les recevoir.» Prop. 44.

« Les rois et les princes non-seulement demeurent soumis à la juridiction de l'Eglise, mais encore l'Eglise est au-dessus d'eux, quand il s'agit de décider les questions concernant la juridiction.» Prop. 54.

Ces principes, N. T. C. F., sont incontestables, et oser penser, dire et enseigner le contraire, serait se jeter dans des erreurs damnables et réprouvées par l'Eglise. Ils vous suffiront donc, ces principes, pour avoir l'intime conviction et croire fermement que l'autorité du Concile Œcuménique est divine et par conséquent infaillible. Cette autorité est au reste clairement marquée dans les paroles de la Bulle qui suivent, et qui montrent jusqu'où doit s'étendre la sollicitude du Concile :

« Ce Concile Œcuménique aura donc à examiner avec le plus grand soin et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire dans ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes et la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle, il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Eglise et de la société civile ; à amener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut les malheureux qui se sont égarés ; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Eglise catholique et de sa doctrine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. Et comme le Christ Notre Seigneur nous reconforte, nous ravive et nous console par ces paroles : *Là où deux ou trois sont rassemblés en mon nom, là je suis avec eux*, Nous ne pouvons pas douter qu'il ne veuille bien lui-même nous assister dans ce Concile par l'abondance de sa grâce divine, afin que Nous puissions régler toutes choses de manière à procurer le plus grand bien de sa sainte Eglise. C'est pourquoi, après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de Notre cœur, Nos plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, Nous avons pensé qu'il était nécessaire de réunir ce Concile. »

§ VI.—CINQUIÈME QUESTION.

PAR QUI PEUT ÊTRE CONVOQUÉ LE CONCILE GÉNÉRAL.

C'est au Souverain Pontife, comme Nous l'avons déjà fait observer, à convoquer le Concile Général, à le diriger et à en approuver les décrets, sans cela il n'aurait aucune autorité dans l'Eglise.

Par une conséquence nécessaire, tous les Evêques et autres qui y seront appelés, sont strictement obligés d'y comparaître en personne, ou par procureur, s'ils ne peuvent y aller eux-mêmes. Le passage suivant de la Bulle confirme tout ce que Nous avons pu dire là-dessus. Cette obligation d'assister au Concile est d'ailleurs si rigoureuse qu'on encourrait les censures en y manquant. Mais voyons comment s'exprime là-dessus le Souverain Pontife.

« Nous fondant et Nous appuyant sur l'autorité de Dieu même, Père tout-puissant, Fils et Saint-Esprit, et des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul, autorité que Nous aussi nous exerçons sur la terre, de l'avis et avec l'assentiment de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine,

« Nous indiquons par la présente Lettre, convoquons et décrétons qu'un Concile OEcuménique et Général devra se tenir l'année prochaine 1869, dans Notre illustre Ville de Rome et dans la basilique Vaticane, qu'il s'ouvrira le 8 Décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de Dieu, pour être continué et terminé, avec l'aide du Seigneur, à la gloire de Dieu, et pour le salut de tout le peuple chrétien. En conséquence, Nous voulons et ordonnons, que, de toutes leurs résidences, Nos Vénérables Frères les Patriarches, les Archevêques, ainsi que Nos chers Fils les Abbés, et tous autres appelés par droit ou par privilège à siéger et à donner leur avis dans les Conciles généraux, viennent à ce Concile OEcuménique convoqué par Nous, les requérant, exhortant et avertissant d'être présents et d'assister au Concile, en vertu du serment qu'ils ont prêté à Nous et à ce Saint-Siège et de la sainte obéissance, et sous les peines portées par le droit ou la coutume contre ceux qui ne se rendent pas aux Conciles; Nous leur ordonnons et leur enjoignons rigoureusement de venir en personne, à moins qu'il ne soient retenus par quelque juste empêchement, ce qu'ils auront d'ailleurs à prouver au Concile par de légitimes fondés de pouvoirs.

« Nous avons l'espoir que Dieu, qui tient le cœur des hommes en sa main, écoutera favorablement Nos vœux, et fera par son ineffable miséricorde et sa grâce que reconnaiss-

sant de mieux en mieux quels grands biens découlent en abondance de l'Eglise catholique sur la société humaine, et que cette Eglise est le plus solide fondement des Empires et des Royaumes, les souverains et les chefs de tous les peuples particulièrement les Princes catholiques, non seulement n'empêcheront pas Nos Vénérables Frères les Evêques et les autres personnes ci-dessus mentionnées de venir au Concile, mais au contraire se plairont à les favoriser, à les aider et à les assister de leur coopération avec le plus grand zèle, comme il convient à des princes catholiques, en tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et au bien de ce Concile.

« Et afin que Notre présente Lettre et son contenu parvienne à la connaissance de tous ceux à qui il appartient, de sorte que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, en raison surtout de ce que les voies pourraient ne pas être sûres pour les faire parvenir à ceux à qui elles doivent être notifiées en personne, Nous voulons et ordonnons que la dite Lettre soit lue publiquement et à haute voix, par les huissiers de Notre cour ou par quelques notaires publics dans les basiliques patriarcales de Latran, du Vatican et Libérienne, où la multitude du peuple a coutume de se rassembler pour les offices divins, et, après cette lecture, Nous voulons qu'elle soit affichée aux portes des mêmes églises, aux portes de la chancellerie apostolique et au champ de Flore, à l'endroit ordinaire, ainsi que dans les autres lieux où cela est d'usage et où elle devra rester exposée pendant un certain temps, afin que tout le monde puisse la lire et en prendre connaissance ; lorsqu'on l'en retirera, on devra néanmoins en laisser quelques exemplaires affichés en ces divers endroits. En vertu de cette lecture, de cette publication et cet affichage, Nous voulons que tous et chacun de ceux qui sont mentionnés dans Notre présente Lettre, soient, après un délai de deux mois, à partir de la publication et de l'affichage, liés et obligés, comme si elle leur avait été lue et notifiée à eux-mêmes en personne, Nous voulons et ordonnons également que toute copie de cette Lettre écrite et signée de la main d'un notaire public et revêtue du sceau d'un ecclésiastique constitué en dignité, obtienne la même foi et ait la même valeur que la présente. »

Quelle puissance, N. T. C. F., que celle du Souverain Pontife, qui appelle ainsi auprès de lui tous les Evêques de l'Univers catholique ? Déjà, cette voix magnifique et puissante retentit avec éclat dans toutes les parties de la terre, malgré les bruits de guerre et le frémissement des nations. C'est que cette voix est celle du Seigneur, qui parle par la bouche de son vicaire. *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.*

Ps. 28, 4. Bientôt vous verrez cheminer vers la Ville Eternelle, de toutes les parties du monde, les Cardinaux, les Patriarches, les Archevêques et les Evêques, pour répondre à cet appel, afin de glorifier le Seigneur dans le grand temple de la ville sainte. *Et in templo ejus omnes dicent gloriam.*

Cet exemple d'obéissance que vous donnent les premiers pasteurs doit, N. T. C. F., imprimer plus fortement que jamais dans vos cœurs le commandement que vous fait l'Apôtre, en vous disant : « Obéissez à ceux qui sont à votre tête, et soyez-leur soumis. Car ils veillent sur vous, comme devant rendre compte de vos âmes. » Heb., 13, 17.

§ VII.—SIXIEME QUESTION.

CE QUE DOIVENT FAIRE LES FIDÈLES POUR CONTRIBUER A LA CÉLÉBRATION DU CONCILE ET PROFITER DES AVANTAGES QU'IL VA OPÉRER.

Le Concile, comme vous n'aurez pas manqué de le remarquer, N. T. C. F., en entendant ce qui vient d'être dit, est la plus grande solennité qui puisse se célébrer dans la sainte Eglise, qui est la Jérusalem de cette terre d'exil. C'est l'assemblée de tous les Evêques du monde, convoqués par le Souverain Pontife, pour travailler, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, au magnifique édifice de la religion. Rome va donc offrir, pendant le Concile, le plus grand spectacle qui puisse se voir ici bas ; spectacle que contemplant le prophète Isaïe, à travers les ombres des siècles, et dont il nous fait, par l'esprit de Dieu, qui le ravissait, cette pompeuse description :

« Levez-vous, Jérusalem ; soyez toute brillante de clarté, parce que votre lumière est venue, et que la gloire du Seigneur s'est levée sur vous. Car les ténèbres couvriront le reste de la terre, et une nuit sombre enveloppera les peuples, engagés dans le schisme et l'hérésie, mais le Seigneur se lèvera sur vous et sa gloire éclatera en vous. Les nations marcheront à la lueur de votre lumière, et les rois à la splendeur qui se lèvera sur vous. Levez vos yeux, ô sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, qui seule possédez la vraie religion, et regardez autour de vous. Tous ceux que vous voyez assemblés ici viennent pour être à vous ; vos fils, les Evêques du monde entier, viendront ainsi de bien loin, et vos filles, toutes les Eglises de la catholicité qu'ils représentent, et dont ils sont les anges et les pasteurs viendront vous trouver de tous côtés. Isaïe c., 60, v. 1, 2, 3, 4. »

Comme vous le voyez, N. T. C. F., le Concile est pour tous les peuples catholiques une fête, qui doit répandre une joie universelle. Car la célébration de cette grande solennité va faire briller, dans l'Eglise, des jours de salut bien précieux, un temps de grâces et de bénédictions bien favorable. *Ecce nunc tempus acceptabile; ecce nunc dies salutis.* Oui, vraiment, l'on a raison de s'écrier avec le prophète: *Voici le jour par excellence que le Seigneur lui-même nous a ménagé, dans son infinie bonté; réjouissons-nous donc et abandonnons-nous à tous les transports de la joie la plus pure et la plus délicieuse. Hæc dies quam fecit Dominus; exultemus et lætemur in ea.* Ps. 117, 24. Dans ce jour mémorable, le Seigneur Jésus adresse ces consolantes paroles à toute son Eglise, aux brebis, comme aux agneaux: Je viens à vous, dans ces temps mauvais, au milieu de ces furieuses tempêtes que suscitent contre vous les portes de l'enfer, pour que, par le secours que je vous apporte, vous ayez la vie, et que vous l'ayiez avec plus d'abondance que jamais. *Veni ut vitam habeant et abundantius habeant.* Joan. 10, 10.

Mais, pour participer à tant de grâces qui vont couler dans ce grand jour, des collines de la Ville Eternelle, comme des ruisseaux de lait et de miel, tous les enfants de l'Eglise doivent s'y préparer soigneusement par d'ardents désirs, et par leurs efforts généreux à concourir à la célébration de ce Concile. *In illa die, stillabunt montes dulcedinem, et colles fluent lac et mel.... Omnes sitiētes, venite ad aquas.*

§ VIII.—COOPÉRATION DES FIDÈLES A LA CÉLÉBRATION DU CONCILE.

Le Concile étant destiné dans les vues de l'infinie miséricorde, à produire tant de bien à la religion et à la société civile, dans le monde entier, il n'y a pas à douter, N. T. C. F., que l'enfer ne s'arme de toute sa rage, pour l'empêcher de se tenir. C'est ce qu'a prévu N. S. P. le Pape, dans sa suprême sagesse; et il n'a pas manqué d'en avertir les enfants de l'Eglise pour qu'ils ne se laissent pas ébranler par les discours trompeurs des ennemis de la religion. Il a donc écrit, à la fin de sa Bulle, ces terribles paroles qui annoncent les épouvantables malheurs qui viendront certainement fondre sur les impies qui ne craindront pas de mépriser Jésus-Christ en méprisant les paroles de son Vicaire.

« Qu'il ne soit donc permis, dit-il, à personne d'annuler cette page de notre indiction, annonce, convocation, statut, précepte et observation, ou d'avoir la téméraire audace de

- s'y opposer. Si quelqu'un ose l'essayer, qu'il sache qu'il
- encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des Bien-
- heureux Apôtres Pierre et Paul. »

La Bulle dont il s'agit ici, N. T. C. F. *indique* une mémorable époque, pour notre siècle ; elle *annonce* une joyeuse nouvelle pour le monde entier ; elle *convoque* une assemblée importante pour la sainte Eglise ; elle *statue, décrète, ordonne* ce qui doit être *observé* et mis en pratique pour le secours de la religion et de la société civile. C'est le chef suprême de l'Eglise qui appose le sceau de sa divine autorité à cette *Lettre Apostolique*. Il est visible que ceux qui auraient l'audace de s'opposer à la célébration de ce Concile par leur violence, par leurs ironies blasphématoires, par leurs discours irréguliers, par leurs écrits impies et injurieux, encourraient les effets terribles de la colère du Dieu tout-puissant, et de l'indignation des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul.

Nous n'avons pas à craindre de vous, N. T. C. F., une telle audace ; et vous n'en viendrez jamais. Il faut l'espérer, à une si révoltante impiété que de blasphémer une si haute majesté, et de chercher à tourner en ridicule un acte si solennel, qui émane de la plus grande puissance qui soit sur la terre, et qui est une vraie image de l'autorité du Christ, Fils du Dieu vivant.

Mais peut-être ces affreux scandales vous parviendront-ils par la voie de certains journaux qui se plaisent à reproduire, dans notre religieux pays, ce que la presse impie de la vieille Europe enfante chaque jour de sarcasmes, d'ironies et de mépris contre ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Peut-être aussi rencontrerez-vous de ces hommes, religieux à leur manière, qui ne voient pas d'un bon œil les grandeurs de la religion, qui s'en offusquent, comme les pharisiens s'offusquaient de l'éclat qui jaillissait de la personne adorable du Sauveur, et qui, en conséquence, y trouvent à redire. Ce sera, N. T. C. F., dans toutes ces occasions que vous aurez besoin de vous armer de votre foi, pour vous prémunir contre le respect humain qui, souvent, porte les bous à approuver extérieurement ce que leur cœur condamne. Ne craignez donc pas de louer et approuver tout ce que loue et approuve la sainte Eglise, de condamner et de réprover tout ce qu'elle condamne et réprovoe.

Mais vous ne vous contenterez pas, N. T. C. F., pour contribuer à la célébration du Concile, de vous mettre au-dessus de tous ces scandales, vous en viendrez à l'œuvre par des pratiques sanctifiantes, qui auront l'heureux effet d'attirer sur ceux qui doivent le composer les lumières et l'assistance de l'Esprit Saint. Ces pratiques consistent à redoubler de ferveur dans

l'accomplissement de vos devoirs religieux, à faire vos prières avec plus de dévotion, à assister à la messe plus régulièrement, les dimanches et fêtes, et même la semaine, s'il est possible, à vous confesser et à communier saintement, à Pâques, et même plus souvent, à vous montrer plus assidus à vos confréries, afin de vous entretenir dans la vraie piété, enfin à fuir le mal et à faire le bien, ce qui constitue le bon et parfait chrétien.

Par ces saintes pratiques, vous entrez pleinement et d'avance dans les vues du Concile. Car il aura, nous dit le St. Père, à s'occuper de tout ce qui peut intéresser la foi, la piété, la dévotion et les bonnes mœurs dans le monde entier. Or, c'est précisément ce que vous ferez ici, en travaillant, par vos bons exemples, à réformer les vices et les erreurs; en empêchant la circulation des journaux pestilentiels, des livres impies et des romans immoraux; en vous opposant au luxe, à la vanité, aux excès d'intempérance, à l'usure et autres injustices criantes, qui ne peuvent qu'attirer la malédiction de Dieu sur notre heureux pays; en procurant, par tous les moyens en votre pouvoir, à nos infortunés frères séparés, la connaissance des vérités catholiques; en procurant surtout la conversion des pauvres pécheurs, qui sont les domestiques de la foi.

Car encore une fois, le Concile doit s'occuper sérieusement de tous ces objets importants. Or, pour atteindre plus sûrement ce but essentiel, il usera de toutes les connaissances qui lui seront communiquées par chaque Evêque présent, qui devra fidèlement exposer l'état de la religion dans le diocèse confié à ses soins. Comme donc Nous serons heureux, N.T.C.F., de pouvoir témoigner dans cette grande Assemblée que, dans notre Diocèse, à part les misères inséparables de la fragilité humaine, la sainte Eglise catholique est respectée, le Saint Siège vénéré, le Souverain Pontife admiré et aimé, les Pasteurs des âmes animés d'un saint zèle, les Communautés religieuses ferventes, l'éducation de la jeunesse donnée avec soin et succès, le peuple plein de foi et de piété, les offices divins bien fréquentés, les sacrements fidèlement administrés, les tribunaux de la pénitence assiégés, la table sainte journellement fréquentée et encombrée aux grandes solennités, les pauvres charitablement assistés par les riches, les hospices ouverts en grand nombre à toutes les misères et convenablement entretenus par la charité publique ou par de pieuses fondations. Que Nous nous trouverions heureux et bien récompensé si ces divers rapports provoquaient, dans les Congrégations d'Evêques, cette touchante exclamation du Prophète: «Heureux le peuple que le Seigneur a choisi pour être son peuple, dans ce pays lointain qui ne nous était connu

que par ses hivers rigoureux, et qui est un pays de foi et de religion. *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt; beatus populus cuius Dominus Deus ejus.* Ps. 143, 15.

§ IX.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LA PRIÈRE.

A toutes ces pieuses pratiques il vous faudra, pour concourir efficacement à la célébration et au succès du Concile, joindre des prières ferventes et continuelles. N. S. P. le Pape nous en donne l'exemple en nous déclarant à tous, dans son admirable Bulle, *que c'est après avoir répandu nuit et jour, dans toute l'humilité de son cœur, ses plus ferventes prières devant Dieu, père des lumières, qu'il a pensé nécessaire de réunir les Evêques en Concile* (Bulle); car ce sage Pontife connaît parfaitement que ce Concile, comme Nous l'avons déjà observé, rencontrera d'énormes difficultés soit avant, soit pendant, soit après sa célébration. Aussi, continue-t-il à prier, et fera-t-il de même prier les Evêques et toute l'Eglise pour que cette auguste assemblée, moyennant la grâce du Seigneur, obtienne un heureux résultat, pour la plus grande gloire du nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. *Ut per vestrae charitatis studium, Domino largiente, ad optimum perveniat statum, (Synodus) ad laudem et gloriam Nominis Jesu Christi Domini Nostri* (Pont. Rom.)

Entrant donc dans les pieuses intentions du Père commun, vous prierez, N. T. C. F., pour que la divine Providence règle tous les événements de ces jours mauvais, de manière que les princes de la terre ne puissent mettre aucun obstacle à la célébration du Concile; que loin de là, ne consultant que leurs vrais intérêts et ceux de la société civile, ils favorisent cette religieuse assemblée de tout leur pouvoir; que les Evêques puissent s'y rendre de toutes les parties de la catholicité; que les schismatiques, qui y ont été invités, avec une charité toute paternelle, ne résistent pas à une invitation si pressante et qu'ils rentrent enfin dans le sein de l'unité catholique; que nos frères séparés entendent avec docilité la voix du premier des Pasteurs, qui se fait entendre à eux pour les inviter à déposer leurs funestes erreurs et à se réconcilier avec la meilleure des Mères qui, en gémissant nuit et jour sur leurs égarements, leur tend sans cesse les bras de sa charité, afin qu'il n'y ait plus dans le monde entier qu'une seule bergerie et un seul Pasteur. Car, qui doute que, si les schismatiques et les hérétiques revenaient à l'unité et à la foi catholique, tant de nations infidèles qui sont encore ensevelies dans les ombres de la mort, verraient bientôt briller à leurs yeux le flambeau de la foi?

C'est ainsi que vous partagerez, N. T. C. F., les travaux de ce grand concile avec vos pasteurs, et que vous vous préparerez à en recueillir comme eux, les fruits précieux et les abondantes bénédictions. Bientôt, nous vous dirons ce que vous aurez à faire, pour vous associer à toutes les prières qui vont se faire dans l'univers chrétien, et vous tenir tendrement et fortement unis à toutes les opérations du Concile.

§ X.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LE DENIER DE ST. PIERRE.

Mais vous ne bornerez par là, N. T. C. F., votre zèle à coopérer à la grande œuvre du Concile ; car vous joindrez à la prière l'aumône, qui est toujours si puissante sur le cœur du Père des miséricordes. A cette fin, vous ajouterez à vos aumônes courantes et ordinaires, celle que vous faites en contribuant au *Denier de St Pierre*. Or, s'il est un temps où il vous faut déployer tout l'intérêt que vous portez déjà à cette grande et belle œuvre, c'est assurément celui-ci. Car vous n'ignorez pas à quelles énormes dépenses va être exposé le Père commun, pour subvenir aux frais que va lui causer cette grande réunion ; et votre bon cœur vous inspirera ce que vous aurez à faire pour l'aider suivant vos moyens. Car ne l'oubliez pas, c'est pour notre avantage et celui de toute l'Église qu'il se charge de tant de dépenses.

En vous mettant ainsi à contribution aussi généreusement que possible, vous aurez l'honneur incomparable de vous associer aux nobles et généreux sacrifices que vont s'imposer les bons chrétiens du monde entier. On va en effet voir des yeux l'accomplissement de cette belle prophétie d'Isaïe, annonçant d'avance les secours que vont porter les peuples à l'Église, qui est la véritable Jérusalem sur la terre ; dont l'ancienne Jérusalem, capitale de la Judée, n'était que l'ombre et la figure.

« Alors vous verrez, ô Jérusalem, dit le prophète, dans son ravissement, vous verrez avec joie cette multitude d'enfants ; vous serez dans une abondance qui vous surprendra ; votre cœur s'étonnera et se répandra hors de lui-même, lorsque vous serez comblée des richesses de la mer, et que tout ce qu'il y a de grand dans les nations viendra à vous.—Tous viendront de Saba vous apporter l'or et l'encens, et publier les ouvrages du Seigneur. » Isaïe 60, 5, 6.

Ces considérations vous feront plus que jamais comprendre le bonheur que vous avez de pouvoir contribuer si facile-

ment au *denier de St. Pierre* ; et vous vous ranimerez d'une nouvelle ardeur pour cette œuvre si catholique et si propre d'ailleurs à attirer sur vous et vos enfants les plus abondantes bénédictions. N'oubliez pas que si chacun, dans ce diocèse, donnait, l'un portant l'autre, seulement vingt sous par année, nous aurions une riche offrande à faire à notre Père commun et nous ne nous en apercevriens que par des grâces toujours nouvelles et surabondantes. Faites-en l'essai, N. T. C. F., et vous comprendrez, par une heureuse expérience, que Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité.

§ XI.—COOPÉRATION AU CONCILE PAR LES SECOURS PORTÉS AUX ZOUAVES.

Il est, N. T. C. F., un autre moyen efficace de contribuer à la célébration du Concile, c'est d'assurer, autant que possible, la tranquillité publique à Rome ; et c'est ce que vous faites déjà, en y tenant vos enfants au service du St. Siège, dans les rangs de l'armée pontificale. Car ce qui se passa, l'an dernier, pourrait bien encore se renouveler. Les ennemis de la religion voulurent absolument faire manquer la grande solennité du dix-huitième anniversaire séculaire du martyr des Bienheureux Apôtres Pierre et Paul. Dans cette vue, ils suscitérent des troubles sérieux en dedans comme en dehors de la ville sainte. Mais leurs noirs complots furent déjoués par la valeur que déploya l'armée pontificale. Or, vous le savez, le sang canadien a coulé, dans divers engagements, pour repousser ces perfides ennemis du patrimoine de St. Pierre, avec le sang des jeunes héros qui se battirent comme des lions sous le drapeau pontifical, à Mentana et autres lieux devenus si célèbres dans l'histoire de notre temps. Qui sait si ces ennemis intraitables ne reviendront pas à la charge pour empêcher la célébration du Concile ? Mais espérons que Dieu combattra encore pour son Christ ; et que le Canada pourra de nouveau contribuer au triomphe du Roi-Pontife, en soutenant sa noble cause, par ses enfants qu'il a envoyés à sa défense.

Mais que nous reste-t-il à faire pour atteindre ce noble but ? C'est, N. T. C. F., de nous mettre à contribution, pour faire, à Rome, la dépense des braves volontaires que nous y avons envoyés, il n'y a pas encore un an. Vous aurez sans doute appris, avec étonnement, la bonté avec laquelle le Père commun les a reçus, ces bons enfants, et avec quelle expression de cœur il a témoigné le désir d'en avoir d'autres. Mais, a-t-il ajouté, ce n'est pas tout d'avoir de bons soldats ; j'en ai grand besoin ; il faut penser à les nourrir, et je ne le puis pas.

Eh ! bien, N. T. C. F., Nous vous faisons appel, dans cette circonstance suprême et solennelle, pour obtenir de vous, pour vos enfants enrôlés au service du grand et aimable Pie IX, les secours nécessaires pour nourrir nos zouaves pontificaux, c'est-à-dire pour faire tous les frais de leur entretien à Rome, pendant leurs deux années de service. Avec une entente cordiale et une bonne organisation, rien de plus facile, comme vous allez le voir.

A l'heure qu'il est, le diocèse de Montréal compte, pour sa part, cent sept de ses enfants, sur les deux cent trente-deux canadiens des divers diocèses de cette province qui se trouvent enrôlés dans l'armée pontificale. Chaque soldat, pour son entretien, coûte au Saint Père, chaque année, cent piastres. Ainsi, nos 107 soldats font une dépense annuelle de 10,700 piastres ; et par conséquent, leur dépense totale, pendant leurs deux années de service, s'élèvera à 21,400 piastres.

Mais que faire, pour collecter cette somme qui est assurément énorme pour nos moyens ? Ce que nous fîmes en 1862. Car en allant à Rome, cette année-là, sur l'invitation de N. S. P. le Pape pour la canonisation des martyrs Japonnais et celle de St. Michel des Saints, Nous déposâmes à ses pieds le montant de vos contributions au *denier de St. Pierre*, qui s'élevait à la somme de \$21,179.06, qui est, à peu de chose près, égale à celle qu'il s'agirait de déboursier pour l'entretien de nos chers zouaves canadiens. Mais ce que nous avons pu faire, sans presque nous en apercevoir, il y a six ans, ne le pourrions nous pas encore aujourd'hui ?

Nous allons donc, N. T. C. F., nous mettre de bon cœur à contribution, en pensant que nous avons fait le plus difficile, en sacrifiant nos enfants pour la défense de notre Père commun. Maintenant qu'il ne s'agit plus que d'un sacrifice d'argent, nous ne saurions reculer. L'honneur de la religion et de la patrie nous en font un devoir sacré ; nous sommes incapables d'y forfaire. Les ennemis du St. Siège, en voyant nos jeunes canadiens recevoir de si grands honneurs à Rome, n'ont pas craint d'écrire et de dire tout haut qu'ils n'avaient pas de pain dans leur pays et qu'ils venaient en chercher à Rome. Rien de plus faux sans doute ; et la bonne tenue de ces enfants de nos meilleures familles a suffi pour montrer ce qu'ils étaient. Mais donnons-leur un avertissement plus péremptoire et plus solennel, en faisant en sorte que le Saint-Père n'ait pas autre chose à faire pour eux que de les bénir et de les aimer comme de bons enfants.

Mais comment réaliser une somme si considérable dans ce temps de misère ? Là de sus, Nous nous en rapportons, N.T.C.F., à votre zèle pour l'Eglise, à votre dévouement pour le Pape, à votre affection pour vos enfants propres et pour ceux

de la patrie. Nous vous dirons toutefois ce qui, à notre connaissance, s'est déjà fait ici et ailleurs pour atteindre ce but si louable. L'Archidiocèse fait toute la dépense d'un certain nombre de ses zouaves, non-seulement pour payer leurs frais de voyage, mais encore ceux qu'occasionnent leurs dépenses à Rome. Ce bel exemple sera sans doute suivi par les autres diocèses de la Province. Celui de Montréal a toutes sortes de raisons pour ne pas demeurer en arrière.

Plusieurs citoyens riches se sont chargés également de l'entretien de certains zouaves à Rome, enfants, parents et même étrangers. Ils auront sans doute des imitateurs chez ceux qui seraient également avanta-gés des biens de la fortune. Ceux qui en ont la bonne volonté, mais qui ne sauraient en faire autant, pourraient s'associer pour faire cette œuvre en commun.

Les élèves d'un de nos pensionnats ayant appris par hasard que cette œuvre était en projet, se sont empressées de se mettre à contribution pour faire les frais de l'entretien d'un zouave, qui sera leur député dans les rangs de l'armée du Seigneur, pour défendre, en leur nom, le Père commun. Cette bonne pensée, chez des enfants qui, à raison de leur innocence, sont d'ordinaire les instruments dont se sert le St. Esprit pour commencer une grande œuvre, peut être considérée comme une pensée du Ciel. Acceptons-la donc comme étant de bon augure pour le succès de cet appel. Il est à croire que les élèves des Séminaires, Collèges, Convents, Pensionnats, Ecoles des enfants des deux sexes voudront en faire autant. Il est de même à espérer que les personnes qui suivent une même carrière, professent un même état de vie, exercent un même métier se feront un mérite et une gloire d'avoir leur représentant dans les troupes pontificales. Par ce moyen, chaque état de la société combattrait, par son député, pour venger les droits de l'Eglise.

Si cet Appel a le succès que Nous en attendons, Nous nous regarderons comme très heureux de pouvoir porter votre offrande à Rome et la remettre entre les mains de vos chers enfants, pour qu'eux-mêmes la déposent aux pieds du Saint-Père, qui les a déjà honorés de ses caresses vraiment paternelles. Comme ils se trouveront heureux de pouvoir se réunir en corps auprès de cet immortel Pontife et de lui dire, dans les transports de leur affection filiale :

« Très-Saint Père, daignez nous bénir tous, nos pères et nos mères, nos frères et nos sœurs, nos parents et nos amis, nos pasteurs et nos concitoyens, en un mot tout notre cher Canada, et accepter en même temps ce tribut, qui n'est qu'une bien faible expression de leur amour et de leur véné-

« ration pour votre personne sacrée. Ils se considèrent comme
 « si honorés et si heureux de nous voir engagés au service du
 « St. Siège, pour la défense du patrimoine de St. Pierre, qu'ils
 « ont voulu se charger de faire, autant qu'il était en eux, les
 « frais de notre entretien, pendant les deux années de notre
 « enrôlement dans votre noble et généreuse armée. Ce qu'ils
 « désirent uniquement, ces chers parents, ces bons conci-
 « toyens, c'est que, par notre bonne conduite, nous puissions
 « faire honneur au nom canadien, et mériter toujours les
 « bénédictions de Votre Sainteté.

« Nous croyons devoir ajouter qu'une partie du tribut que
 « nous offrons à Votre Sainteté est le produit des épargnes de nos
 « mères chéries, de nos bonnes sœurs et de nos jeunes concitoy-
 « ennes qui, pour se conformer à Votre vénérable Décret, con-
 « cernant le costume des personnes du sexe dans les églises, ont
 « renoncé au luxe dans leurs ajustements, afin de ne paraître
 « dans les églises que la tête voilée, et de ne se montrer dans
 « les sociétés qu'en habits décents et modestes. Or, Très-Saint
 « Père, toutes vos paroles, proférées dans l'enceinte de cette
 « grande ville, retentissent bientôt dans notre religieux Cana-
 « da, et y sont toujours reçues avec une profonde vénération.
 « Il ne faut pas s'en étonner ; car, par une heureuse expérience,
 « on y a compris qu'elles portent bonheur à ceux qui les reçoivent
 « avec foi et avec la conviction intérieure qu'elles
 « sortent de la bouche même de Notre Seigneur Jésus-Christ
 « dont vous êtes le Vicaire et l'image vivante. »

Observez maintenant, N. T. C. F., qu'une telle offrande, dans une circonstance si solennelle, ne peut que redoubler l'affection que Notre S. P. le Pape porte déjà aux zouaves canadiens, et dont il leur a donné plus d'une fois des preuves éclatantes. L'effet moral que produirait, dans le monde entier, cet acte de générosité, augmenterait de beaucoup celui qui a été produit par leur départ du Canada, par leur marche triomphale à travers les pays qu'il leur a fallu parcourir, par leur entrée splendide dans la ville Eternelle, par l'honorable réception qui leur a été faite par le général et les principaux officiers de l'armée pontificale, par les témoignages d'affection toute paternelle que leur a donnés le Père commun, et les bénédictions qu'il a répandues sur leurs têtes et sur les nôtres, par la belle conduite que ces bons jeunes gens ont en général tenue, depuis leur départ, et qui les fait admirer partout, par les rapides avancements que les officiers se plaisent à leur procurer, en se disputant, à cette fin, l'avantage de les avoir sous leur commandement, pour mieux entretenir la discipline militaire, au moyen de l'élément canadien, par tant de démonstrations éclatantes qui ont fait connaître assez claire-

ent comme
service du
erre, qu'ils
en eux, les
s de notre
Ce qu'ils
ons conci-
puissions
jours les

tribut que
nes de nos
s concitoy-
eret, con-
glises, ont
e paraître
nter dans
Frères-Saint
e de cette
eux Cana-
énération.
xpérience,
les reçoi-
qu'elles
sus-Christ

offrande,
redoubler
zouaves
s preuves
de entier,
elui qui a
he triom-
par leur
e récep-
aux offi-
affection
n, et les
es nôtres,
a général
tout, par
t à leur
es avoir
discipline
tant de
z claire-

ment que la divine Providence avait elle-même, de son souffle divin, suscité cette belle expédition, pour prouver au monde que les enfants de l'Eglise, jusque dans la froide région du Canada, sont prêts à mourir pour défendre le Père commun, et aussi pour faire connaître le Canada à l'univers entier, et lui faire partager, avec les grandes nations, la gloire de combattre pour la sainte Eglise et pour son Pontife. Tant de circonstances singulières montrent en effet que le doigt de Dieu est là, pour rendre cette expédition glorieuse à la religion, et avantageuse à la patrie.

Quoi qu'il en soit, N. T. C. F., veuillez croire que Nous profiterons de Notre séjour à Rome pour encourager ces bons enfants de la patrie à persévérer dans leurs beaux et nobles sentiments, et leur procurer, autant que Nous le pourrions, les moyens de tirer profit de cet intéressant voyage. Nous leur parlerons donc de leur patrie, pour qu'ils lui demeurent de plus en plus attachés et dévoués, et qu'ils se préparent à la bien servir, de leurs parents pour qu'ils les chérissent encore plus tendrement, de leurs concitoyens, pour qu'ils leur donnent plus que jamais leurs sympathies, de leurs religieux et braves ancêtres, pour qu'ils n'oublient pas que leur courage doit couler dans leurs veines, avec leur sang, de leur expédition à Rome, pour qu'ils l'honorent dignement par les vertus qui font les bons chrétiens et par le courage qui fait les bons soldats de l'armée pontificale, dans laquelle ils se sont si généreusement enrôlés, afin qu'ils travaillent jour et nuit à s'y distinguer par la valeur qui fait les héros chrétiens.

Bientôt, N. T. C. F., Nous serons au tombeau des Saints Apôtres, pour la septième fois, et cette fois Nous aurons la grande consolation de le voir gardé par les enfants du Canada, et aussi de pouvoir payer à ces deux Princes de l'Eglise le tribut volontaire que leur envoie le diocèse de Montréal. Et puis, quel ne sera pas Notre bonheur quand, dans les grandes démonstrations du Concile, Nous verrons nos zouaves canadiens figurer dans les rangs des troupes pontificales, pour en relever l'éclat et la majesté ?

Lorsque nous serons tous ensemble réunis, dans ces jours solennels, autour de cette tombe rayonnante de gloire, nous entendrons la voix majestueuse de St. Pierre qui nous dira, comme aux chrétiens de son temps : *Frères, soyez sobres et veillez, parce que le démon votre ennemi, rôde sans cesse autour de vous, comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un pour le dévorer.* 1 Pet. 5, 8 et 9.

Nous entendrons aussi la voix éloquente de St. Paul qui, du fond de la magnifique *Confession* qui abrite ses cendres vénérées, nous répètera ce qu'il disait à Tite, son cher disciple : *La grâce de Dieu, notre Sauveur, a apparu à tous les hommes,*

en nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle, afin de vivre avec sobriété, justice et piété dans ce monde, en attendant la bienheureuse espérance et l'avènement du Dieu grand, et de notre Sauveur Jésus-Christ. Tit. 2, 11 et suiv.

Ce sera pour nous récompenser de nos dons et de nos offrandes que ces deux grands Apôtres nous feront entendre ces divins oracles sortis autrefois de leur bouche, et qu'ils y joindront leur puissante prière, pour faire régner dans notre pays, avec la tempérance, dans l'usage des liqueurs enivrantes, et la sobriété ou modération dans les ameublements et ajustements, la prospérité et le bonheur. Car, vous le savez comme Nous, N. T. C. F., ce qui ruine nos campagnes, comme nos villes, c'est l'ivrognerie et le luxe. Oh ! quelle magnifique récompense ! quelle est digne de tous nos désirs ! comme nous devons travailler à la mériter ! C'est dans l'unique but d'obtenir ces heureux résultats, que Nous nous sommes si étendu sur l'œuvre des zouaves ; et aussi, parce qu'elle fera faire d'innombrables sacrifices, qui attireront sur le Concile d'abondantes bénédictions, et Nous obtiendront à Nous-même un secours dont Nous sentons le pressant besoin.

Car, Nous avons à remplir, au saint Concile pour lequel Nous sommes appelé à Rome, une mission bien honorable sans doute, mais beaucoup au-dessus de nos forces. Et en effet, comme nous l'apprend l'Apôtre St. Jean, dans son Apocalypse, les Evêques doivent orner, comme des étoiles, le firmament de l'Eglise, et faire ici-bas les fonctions des anges. *Septem stellæ Angeli sunt septem Ecclesiarum.* Apoc. 1, 20. Chacun de ces anges doit se tenir, en présence de l'autel, avec un encensoir d'or à la main, pour recevoir les parfums, c'est-à-dire les prières des fidèles, qu'il est chargé de porter au ciel. *Angelus... stetit ante altare habens thuribulum aureum, et data sunt incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium etc.,* Apoc. 8, 3.

Mais à ces fonctions angéliques sont attachés des devoirs d'une responsabilité effrayante. Car le disciple bien-aimé nous apprend que le Seigneur trouve des taches même dans ses anges. Car en chargeant son Apôtre de dire à un de ces Evêques de l'Apocalypse qu'il connaît ses œuvres, et sa foi, et sa charité, et son ministère, et sa patience, et ses dernières œuvres qui surpassent les premières, il ajoute qu'il a un reproche à lui faire, c'est de ne pas s'opposer aux erreurs que répandaient des faux prophètes de son temps, qui séduisaient ses serviteurs. *Habeo adversus te pauca: quia permittis mulierem Jezabel, quæ se dicit prophetam, docere et seducere servos meos.* Apoc. 2, 20.

Pénétré d'une juste crainte, à la seule pensée des sublimes fonctions que Nous aurons à remplir au Concile, et de la res-

responsabilité terrible des jugements que nous aurons à porter, sur les dogmes de la foi, le règlement des mœurs et la discipline de la sainte Eglise, Nous vous conjurons, N. T. C. F., de venir à notre secours, en mettant beaucoup d'encens dans votre encensoir, c'est-à-dire en faisant d'instantes prières pour Nous, afin que nous ne soyons occupé que des plus grands intérêts de la religion, pour l'honneur de la divine majesté et le salut de vos âmes. *Obsero vos. fratres... ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum.* Rom. 15, 20.

Et pour que nos prières soient plus efficaces, Nous les ferons passer par le très-saint et immaculé cœur de Marie, la glorieuse Mère de Dieu, à qui il a été donné, par un privilège singulier, d'écraser, au premier moment de sa conception pure et sans tache, la tête venimeuse du serpent infernal. C'est sous son puissant patronage que le Concile a été convoqué; et ce sera le jour mille fois benî où cette Vierge incomparable entra dans le monde qu'il commencera ses importantes fonctions.

Il est donc à espérer que ce Concile, avec le secours de la Vierge bonne et puissante, qui va l'assister dans toutes ses opérations, surmontera toutes les difficultés, détruira toutes les erreurs, fera fleurir la religion dans toutes les parties du monde, fera régner la paix en tous lieux, fera jouir la sainte Eglise de toute la liberté qui lui est nécessaire, pour observer ses lois et étendre partout le royaume de Dieu, procurera aux pécheurs de nouveaux moyens de se réconcilier avec Dieu, remplira de joie le cœur des justes qui sacrifient tout pour le triomphe de la vérité, réprimera les schismes et les hérésies, dissipera les ténèbres de l'ignorance, fera briller les lumières de la justice et de la vérité, pour qu'il n'y ait plus qu'une seule Bergerie et qu'un seul Pasteur. Disons lui donc, avec l'Eglise: *Vierge Marie, réjouissez-vous car vous seule avez détruit toutes les hérésies dans le monde entier.*

C'est également sous sa puissante protection que Nous nous mettons, pour vous donner, N. T. C. F., les directions que vous aurez à suivre, pour vous tenir intimement unis à vos pasteurs en Concile, afin que vous ayez part à leurs mérites, après avoir partagé leurs travaux, d'esprit et de cœur. Si elle daigne nous protéger tous, il n'y a plus rien à craindre; car, ce qu'elle demande, elle l'obtient. *Nihil enim timendum est... ipsa protegente... Quod querit invenit.* (Lettres Apostoliques du 8 déc. 1854).

§ DISPOSITIF.

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de NN. VV. FF., les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1o. Les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape Pie IX, heureusement régnant, en date du vingt-neuf de Juin dernier, convoquant, à Rome, un Concile œcuménique, dont l'ouverture devra se faire le 8 de Décembre de l'année prochaine, 1869, et intercalées dans le présent Mandement, en langue vulgaire, seront publiées, lues et commentées dans toutes les Eglises et Communautés de ce Diocèse. La copie latine de ces Lettres Apostoliques, ci-jointe, qui est en tout conforme à celle que Nous avons reçue de Rome, sera déposée et conservée soigneusement, comme un Mémorial du grand événement qui y est consigné, dans les Archives de notre chancellerie et dans celles de chaque église, fabrique et communauté.

2o. Jusqu'à nouvel ordre de notre part, les Quarante Heures, qui se trouvent établies dans toutes les églises du Diocèse, se feront désormais pour implorer, sur le futur Concile, les lumières de l'Esprit Saint. En conséquence, la messe du second jour, si la qualité de l'Office le permet, sera celle du St. Esprit. Dans la réunion du soir, on dira l'Amende honorable ci-jointe, qui, sous forme de prière, résume la Bulle de convocation du Concile, afin que les pieux fidèles puissent s'unir plus intimement et plus affectueusement aux sentiments du Père commun, cachés sous la lettre de cette Bulle.

3o. A la place des deux oraisons prescrites par notre Circulaire du 16 Juillet dernier, chaque prêtre dira à la messe, en se conformant à la Rubrique, l'Oraison *Pro omni gradu Ecclesie* (3) par laquelle l'Eglise demande que l'Esprit saint se répande dans les divers Ordres de la hiérarchie ecclésiastique, afin d'obtenir que le Seigneur soit fidèlement servi par ceux qui la composent. Cette belle Oraison se dira pour le Pape, les Evêques et autres réunis en Concile, afin que Dieu, dans son infinie bonté daigne les soutenir dans leurs travaux, les éclairer dans leurs embarras, les consoler dans leurs peines, les délivrer des dangers qu'ils pourront courir et les mener à bonne fin, pour que le Concile obtienne les plus heureux résultats.

4o. Les prières qui se font, après chaque messe, à l'intention de N. S. P. le Pape, continueront à se dire, comme ci-devant, et pour demander de plus que le futur Concile ait un plein et entier succès, pour l'extirpation des vices, des schismes et des hérésies, par le puissant crédit de la glorieuse

Vierge Marie qui, dans son immaculée Conception, a terrassé la puissance du démon, et par l'intercession de son Bienheureux Eponx, St. Joseph, à qui Dieu confie maintenant le soin de son Eglise, comme il lui confia le soin de son Fils et de sa Mère, pendant qu'ils étaient sur la terre.

50. Dans les communautés séculières et régulières, l'on dira, à la même intention, les Litanies des Saints, à l'Oraison du matin, ou à l'examen particulier, et celles de la Sainte Vierge, à la prière du soir. Il est à désirer que le samedi, à l'heure la plus commode, l'on chante ces dernières Litanies.

60. Les Séminaristes, ainsi que les élèves des collèges et couvents seront invités à faire, au moins une fois par mois, une communion pour le Concile, et à offrir souvent, à cette intention, leurs prières et bonnes œuvres.

70. Les Religieux, qui ne sont pas prêtres, et les religieuses professes, s'il est possible, offriront, une fois par semaine, une de leurs communions, pour demander l'assistance de l'Esprit saint pour tous ceux qui travailleront dans le futur Concile. Les Novices et les Postulantes la feront une fois par mois. Douze communions extraordinaires par année, jusqu'à la clôture du Concile, sont accordées à tous ceux et celles qui appartiennent à ces Maisons religieuses. On y contractera la sainte habitude d'offrir, à cette intention, toutes ses prières et bonnes œuvres, sans nuire toutefois aux autres intentions dont on voudra se pénétrer.

80. Dans les concours pour missions, retraites et autres exercices de congrégations, confréries, assemblées de charité ou de tempérance, ceux qui les dirigent inviteront toutes les bonnes âmes à redoubler de ferveur, afin d'offrir à Dieu pour le futur Concile, des prières plus pures et plus efficaces.

90. Les prières des pauvres, des infirmes et des malades, étant si agréables à Dieu, l'on fera dire chaque jour, cinq *Pater* et *Ave*, dans les hôpitaux, les orphelinats, les hospices et les asiles de charité. Comme dans ces lieux de souffrances il se trouve beaucoup de personnes tellement infirmes qu'il leur est impossible de travailler, leur unique occupation est la prière et la méditation des années éternelles. Elles formeront donc un concert de prières qui s'élèveront nuit et jour vers le ciel pour en faire descendre le secours qu'en attend le futur Concile.

100. Comme les prières des enfants innocents sont un encens d'agréable odeur au Dieu trois fois saint, l'on fera dire chaque jour, dans les écoles un *Pater* et un *Ave*, pour que le Concile soit divinement éclairé sur les moyens à prendre pour conserver la jeunesse dans les bonnes mœurs, par une bonne éducation. On les fera surtout prier, ces bons enfants,

à cette intention, à leur première communion ou confirmation, pendant leurs petites retraites ou autres exercices de piété.

110. Nous invitons toutes les familles chrétiennes du Diocèse à réciter chaque jour, s'il est possible, en commun, le rosaire ou le chapelet, ou le rosaire vivant, en méditant les mystères joyeux, douloureux ou glorieux de Notre Seigneur et de la Ste. Vierge, qui lui a été inséparablement unie, dans l'accomplissement des mystères de notre rédemption. Car cette excellente prière atteindra le but du Concile, puisqu'elle a été enseignée à l'Eglise par la Ste. Vierge elle-même, par le moyen de St. Dominique, pour détruire les vices, les schismes et les hérésies. Or, telles sont les intentions du Souverain Pontife, comme il est facile de s'en convaincre par sa Bulle aux Evêques catholiques, et par ses Lettres aux schismatiques et aux hérétiques pour les inviter, avec une charité toute paternelle, à embrasser l'unité et la vérité catholique. Aux bons enfants de l'Eglise maintenant de s'unir aux prières de leur Père, en récitant fidèlement le chapelet, pour la conversion de tant de millions d'âmes qui sont exposées à périr éternellement.

120. Pour ouvrir cette sainte carrière de prières, Nous donnerons, avant de partir pour la ville sainte, les trois Bénédiction Pontificales que Nous sommes autorisé à donner chaque année, savoir, la première dans notre cathédrale, le Dimanche, troisième jour de Janvier, octave de la fête de St. Jean l'Evangiliste; la seconde, le jour de l'Epiphanie (ou des Rois) dans l'église du Gesù; et la troisième, le dimanche suivant, dixième jour de Janvier prochain, dans l'église des Révérends Pères Oblats. Nous y célébrerons solennellement la messe, après laquelle Nous donnerons la Bénédiction Pontificale en la manière ordinaire; et toutes les personnes qui s'étant confessées et ayant communiqué ce jour-là assisteront à cette Bénédiction, en priant aux intentions du Souverain Pontife gagneront l'indulgence plénière qui y est attachée. Nous invitons ceux qui ne pourront assister à cette bénédiction, en quelque lieu qu'ils se trouvent, à réciter, vers midi, cinq *Pater* et cinq *Ave*, en s'unissant aux mêmes intentions de N. S. P. le Pape.

130. Le jour de l'ouverture du Concile, qui se fera en la fête de l'Immaculée Conception de la B. Vierge Marie, le huit de décembre prochain, l'on chantera le *Veni Creator*, avant la messe solennelle, dans toutes les églises où se fait l'Office public et dans toutes les chapelles des communautés religieuses, pour obtenir les lumières de l'Esprit saint à tous ceux qui composent cette grande assemblée.

Enfin, en vertu d'un Indult Apostolique, en date du quatre d'Octobre dernier, Nous nommons Administrateur de

notre Diocèse M. Alexis Frédéric Truteau, doyen du chapitre de notre cathédrale, notre Vicaire Général, avec le pouvoir d'exercer non seulement les facultés ordinaires aux Evêques, mais encore celles que Nous tenons du St. Siège par Indults Apostoliques. C'est donc à lui que vous vous adresserez pour toutes les affaires courantes, dont Nous ne pourrions plus Nous occuper, à cause des préparatifs qu'il Nous faut faire pour notre prochain voyage.

La prudence de ce dignitaire, sa bonté, sa douceur et son expérience dans les affaires vous sont parfaitement connues, puisque c'est pour la troisième fois qu'il administre ce Diocèse. Il aura d'ailleurs, pour conseillers-nés, les autres chanoines de notre cathédrale, qui ont consacré toute leur existence au service du Diocèse dont ils connaissent parfaitement les besoins, comme les œuvres qui s'y font ou qui doivent s'y faire. Les rapports habituels qu'ils ont avec le clergé et les fidèles vous sont connus, et vous savez qu'ils sont initiés à toutes les affaires qui concernent le bien général du diocèse, comme celui des particuliers.

En outre, la divine providence qui veille toujours, d'une manière admirable, sur ce nouveau diocèse, lui ménage bien à propos un secours que vous saurez apprécier comme Nous. Car Monseigneur Pinsonnault, ci-devant chanoine de notre cathédrale, et maintenant ancien Evêque de Sandwich, a bien voulu se rendre à l'invitation que Nous lui avons faite de venir résider avec vous. Sa santé s'étant assez bien rétablie depuis qu'il jouit du repos qu'il a obtenu du St. Siège, en offrant sa démission au Père commun, il consent à la consacrer avec ses beaux talents et autres excellentes qualités que vous lui connaissez, au service du diocèse. Il veut bien accepter des Lettres de Vicaire Général, et il se chargera, autant qu'il en aura les forces, d'annoncer la parole de Dieu, de faire les fonctions épiscopales, de conférer les ordres aux clercs, d'administrer le sacrement de confirmation et autres cérémonies. Vous n'aurez donc rien à désirer, N. T. C. F., puisque tous les secours de la religion vous seront donnés, avec ce zèle qui caractérise ceux qui vont Nous remplacer auprès de vous et exercer la sollicitude pastorale, pour le soin de vos âmes pendant notre absence.

Comme cette absence doit se prolonger pendant un temps indéfini, qui sera trop long pour Nous, qui n'avons pas de plus grand bonheur que de demeurer avec vous, Nous avons cru devoir vous laisser toutes ces instructions, au risque même d'être trop long dans ce Mandement. Mais à la veille de Nous séparer de vous pour longtemps, Nous sentions le trop plein de notre cœur; et c'était pour Nous un vrai besoin de le décharger, en l'épenchant dans le cœur de Nos chers collaborateurs et de nos bien-aimés enfants.

Puisqu'il nous faut partir, adieu donc, zélés collaborateurs, fervents religieux et religieuses et pieux fidèles. Bientôt, la vapeur nous aura transporté à une immense distance ; mais alors, quoique séparés de corps, nous ne ferons qu'un cœur et qu'une âme, dans les sacrés Cours de Jésus et de Marie. C'est là où nous pourrons nous rencontrer à tout instant du jour et de la nuit, pour y soulager les emmis d'une longue absence et respirer un peu au milieu des peines de la vie : *Id est, simul consolari in vobis per eam, quæ invicem est fidem vestram atque meam.* Rom. 1, 17. Nous n'avons, en partant, qu'un désir, celui de vous revoir, si c'est la sainte volonté de Dieu, pour vous faire part des grandes et belles choses qui vont se passer dans la ville éternelle, et vous communiquer les trésors de grâces que la divine miséricorde va vous préparer, dans les splendeurs du Concile œcuménique auquel Nous allons assister. *Desidero enim videre vos, ut aliquid impartiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos.* Rem. 1, 11. A revoir donc, N. T. C. F., pour réparer notre passé, en Nous sacrifiant pour le salut de vos âmes tout de bon, et tout le reste de notre vie. *Ego autem libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris.* 2 Cor. 12, 15.

Sera le présent Mandement lu par parties, au prône de toutes les églises dans lesquelles se célèbre l'Office public et au Chapitre de toutes les communautés.

Donné à Montréal, le six de décembre mil huit cent soixante-huit, sous notre seing et sceau et le contre seing de notre secrétaire.

L. † S.

† IG. EV. DE MONTREAL.

Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ Chan.

Secrétaire.

